



S'unir 
pour bien
grandir!

facebook.com/rsgfssscsn

INFO-MARAUDAGE

BULLETIN D'INFORMATION—INFO-MARAUDAGE DES RESPONSABLES DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

23 JANVIER 2015

AUX RESPONSABLES EN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

La période de maraudage n'est pas terminée!

Contrairement à ce qu'a laissé entendre la FIPEQ-CSQ dans un courriel adressé récemment aux RSG, la période de changement d'allégeance syndicale est **toujours en cours**. Même si les offres du ministère de la Famille ont été votées par les membres de la FIPEQ-CSQ, la période de maraudage se poursuivra jusqu'à ce que l'entente collective FIPEQ soit finalisée, c'est-à-dire dûment signée et déposée au ministère du Travail, comme le prévoit la loi sur la représentation des RSG.

En conséquence, les RSG qui ont signifié leur désir de changer ou qui veulent changer d'allégeance en raison de leur insatisfaction à l'égard de cette organisation peuvent le faire encore. Aussi, le dernier dépôt d'une requête en accréditation des RSG du BC du Carrefour à Montréal, fait le 20 janvier, est pleinement valide et sera donc entendue par la Commission des relations du travail au moment voulu, n'en déplaise à la FIPEQ-CSQ.

Les négociations se poursuivent toujours avec la CSN

Les pourparlers avec le ministère de la Famille pour conclure une entente collective se poursuivent toujours devant un médiateur nommé par le ministre du Travail en décembre dernier. Deux séances ont eu lieu le 16 décembre 2014 et le 21 janvier 2015. Deux autres dates sont également prévues les 28 janvier et 6 février. Nous considérons que les RSG méritent beaucoup mieux que les « offres » présentées la semaine dernière par la FIPEQ-CSQ en vue de leur acceptation par ses membres. Malgré l'existence d'une clause remorque sur le secteur public, ces offres du ministère de la Famille vont, à notre avis, avoir pour effet d'appauvrir les RSG pour les prochaines années.



Au cours des derniers mois, les RSG membres de la FSSS-CSN se sont mobilisées de toutes sortes de façons pour tenter d'obtenir un règlement satisfaisant. À la CSN, nous sommes convaincus qu'il faut poursuivre les négociations, tenir une minute de plus. Rien n'est encore joué!

Suite au verso →



S'unir pour bien grandir!

Rien n'est encore joué

Bien que la FIPEQ-CSQ laisse courir l'idée que la médiation n'aura aucune incidence sur les conditions de travail de nos membres, la FSSS-CSN est plutôt d'avis que ce processus prévu à la loi pourra concourir à améliorer les conditions de travail. Cet avis, nous le fondons sur le fait que nos demandes sont calquées sur les paramètres prévus à la loi. Celle-ci prévoit en effet que la rémunération doit être définie en fonction de l'emploi comparateur, soit l'éducatrice en CPE à l'échelon 1. Or, l'éducatrice en installation bénéficie de 13 congés payés additionnels que la partie ministérielle refuse de verser aux RSG. Pourtant, la loi est claire : le ministère doit considérer ce comparateur dans l'élaboration de la rémunération globale de la RSG, ce qui équivaut à 5 % de rattrapage. C'est ce que l'on a toujours fait valoir depuis le dépôt de nos demandes, le 12 juin 2014. Et nous ne lâcherons pas le morceau!

Par ailleurs, nous réclamons la parité immédiate avec les employé-es du secteur

public qui ont bénéficié ou auront bénéficié au 31 mars 2015 d'une hausse globale de leur rémunération de 3 %, soit 2 % versé au 1^{er} avril 2014, et 1 % au 31 mars 2015. Si le ministère est d'accord pour dire que les RSG vont bénéficier des mêmes avancées générées lors des prochaines négociations dans le secteur public, on ne voit pas pourquoi cette règle ne s'appliquerait pas rétroactivement au 1^{er} avril 2014!

Voilà pourquoi nous poursuivons nos négociations avec le ministère, quoi qu'en dise la FIPEQ-CSQ. Et pour corriger un dernier point, il est totalement faux de prétendre que les RSG FSSS-CSN n'ont rien fait en matière de mobilisation. Un coup d'œil sur la page Facebook des RSG FSSS vous permettra de mesurer les actions qui ont été entreprises, même si le recours à la grève n'a pas été utilisé. À l'évidence, les quatre journées de grève initiées par la FIPEQ-CSQ n'ont visiblement pas eu l'effet escompté, d'où sa décision de présenter à ses membres les mêmes offres ministérielles que, pourtant, elle

dénonçait haut et fort tout juste avant la période de fêtes, affirmant même une reprise des pourparlers dès le début janvier!

Pas trop tard pour changer

Il n'est donc pas trop tard pour changer et adhérer librement à la CSN. L'apport et le travail des RSG doivent être reconnus pleinement, notamment au plan monétaire. Voilà pourquoi nous vous invitons à nous contacter rapidement, en toute confidentialité. C'est encore votre droit de choisir librement la centrale syndicale qui saura vous représenter, vous défendre et porter plus loin votre désir d'une réelle reconnaissance.

**Pour toutes questions
ou pour dissiper
vos doutes :**

1 800 947 6177

